

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2623

16 novembre 2007

SOMMAIRE

3F Architecture - Form Follows Function	125902	Maimibenha S.à r.l.	125896
Antheo	125903	Marsaf S.A.	125900
Apax Angel PEC 1 S.à r.l.	125866	MDI Top Holding S.A.	125871
Apax Angel PEC A S.à r.l.	125866	Meadows Properties S.A.	125867
Artinvest Holding S.A.	125904	M.H.D.E.A. S.à r.l.	125897
AUB French Logistics S.A. Sicar	125871	Molentor	125888
BCCM S.à r.l.	125903	Molentor	125888
Bond Street Holdings S.A.	125874	Moor Park MB Holdings Luxembourg I S.à r.l.	125886
Cambon Luxembourg II S.à r.l.	125902	Natun International S.A.	125900
Cambon Luxembourg I S.à r.l.	125864	NextGen Tel S.à r.l.	125896
Catlyse International S.à r.l.	125899	Operations Technologies S.A.	125892
CEREP S.à r.l.	125898	Parvati Luxembourg S.à r.l.	125890
C.M.R. S.A.	125886	Peehold S.A.	125892
Cofiva S.A.	125899	Phoenix B2 - Glatzerstrasse	125890
CORSAIR (Luxembourg) N°18 S.A.	125889	Phoenix G1 - Emser Strasse	125891
Covidien International Finance S.A.	125889	Prefalux S.A.	125888
Domus Holdings S.à r.l.	125864	Quilmes Industrial (QUINSA)	125891
Ecoreal S.A.	125895	Resto-Konzept S.à r.l.	125897
Edelweiss Property Holding S.à r.l.	125896	Rinascimento Sicav	125893
Egon Finance S.A.	125895	Semantica Sàrl	125898
Entreprise Valentin, Sàrl	125902	Services Internationaux d'Ingénierie S.A.	125858
First Design 2 SA	125867	Skala Benelux Investments S.à r.l.	125894
Four Investment S.A.	125903	Skala Finance Europe S.à r.l.	125894
Garage Muller Immobilière	125898	Skala Finance Europe S.à r.l.	125893
GARAGE SCHMITZ et HUBERT S.A. ..	125882	Skala Investments International S.à r.l.	125895
GMH JV S.à r.l.	125864	Skala Investments International S.à r.l.	125893
Green Arrow Holding S.A.	125893	Skala Participations S.à r.l.	125894
GTI Investments	125884	Société de Participations Innofi S.A.	125899
Hansson Lux Invest S.à r.l.	125874	Sun (Valence) S.à r.l.	125897
Immo-Maisonning S.A.	125890	Sweetair S.A.	125884
Immo MC	125882	Torqueville Investissements S.A.	125904
Karlbo Associates S.A.	125889	Urbasa Sicav	125899
Le Doublon Lux I S.à r.l.	125900	Verde S.à r.l.	125874
LiqPack S.A.	125858	Wahl & May S.A.	125858
Lou Mas S.à r.l.	125891		
Maimibenha S.à r.l.	125896		

Wahl & May S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 429, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 67.208.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 24 octobre 2007.

WAHL & MAY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007126563/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05963. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Services Internationaux d'Ingénierie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.792.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007126641/4656/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08115. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

LiqPack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8523 Beckerich, 4, Dikrecherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 132.654.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of October.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gareth Charles Foggon, Managing Director, residing professionally in Dikrecherstrooss, 4, L-8523 Beckerich.

Such appearing party has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a «société anonyme» which it forms:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Denomination. There is hereby established a «société anonyme» under the name of LiqPack S.A.

Art. 2. Registered office. The registered office of the corporation is established in Beckerich, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

The registered office can be transferred to every other place by a decision of the general meeting of shareholders. It can be transferred within the same municipality by a decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object. The purpose of the company is to effect all types of commercial and industrial activities, to trade in all types of permitted trades and with all types of goods, and particularly but not exclusively, trades and activities linked to the packaging industry in Luxembourg and abroad and to act as a commercial agency.

In addition, the corporation has as object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the corporation may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the corporation may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Capital and division in shares. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided in three thousand one hundred (3.100) shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or in bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. Board of Directors.

6.1. The Corporation is managed by a board of directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders. In case that a legal entity is appointed as director, it shall designate a permanent representative to exercise its duties.

6.2. If there is a sole shareholder in the Corporation, a sole director may be appointed to manage the Corporation. A legal entity may be a sole director. Should the Corporation cease to have only one shareholder, a board of directors consisting of at least three members shall be appointed in the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

6.3. The sole director or the directors (as the case may be) may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

6.4. The sole director or the directors (as the case may be) are appointed by the annual general meeting for a period not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment at the expiry of their mandate. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

6.5. In the event of vacancy of a member of the board of directors of the Corporation appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. Meetings of the board of directors.

7.1. The board of directors shall elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

7.2. The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

7.3. The board of directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. All decisions by the board of directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the chairman has a casting vote. In a meeting of the board of directors, a director may be represented by another director. A director may represent only one other director at such meeting.

7.4. The directors may deliberate by conference call or video conference and cast their votes by circular resolution. They may also cast their votes by letter, facsimile, e-mail, cable or telex, provided that in the case of the last three such votes are confirmed by letter.

7.5. The minutes of a meeting of the board of directors shall be signed by all directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Art. 8. General powers of the board of directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the sole director or the board of directors (as the case may be), which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles.

The board of directors may distribute interim dividends under the conditions as provided for by the law.

Art. 9. Delegation of powers.

9.1. The board of directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, in its widest sense, to directors or to third persons, who need not be shareholders of the Corporation.

9.2 It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. Representation of the Corporation. In all circumstances, the Corporation shall be bound by the signature of its sole director or by the joint signature of any two directors of the Corporation (in case of plurality of the directors) or by the signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated.

Title IV. Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 12. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the first Tuesday in the month of April, at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of profit

Art. 13. Accounting year. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December each year.

Art. 14. Allocation of profit. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 15. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 16. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2007.

2) The first general meeting will be held in the year 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

Shareholder	Subscribed capital EUR	Number of shares	Payment
Mr Gareth Foggon	31.000,-	3.100	100%

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of 31,000.- Euro is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at one (1) and the number of auditors at one (1).
- 2.- Has been appointed as director: Gareth Charles Foggon, Dikrecherstrooss, 4, L-8523 Beckerich, Managing Director, born on October 4th 1971 in Alexandria.
- 3.- Has been appointed as statutory auditor: FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.
- 5.- The registered office of the company is established in Dikrecherstrooss, 4, L-8523 Beckerich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Gareth Charles Foggon, demeurant professionnellement à Dikrecherstrooss, 4, L-8523 Beckerich.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de LiqPack S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Beckerich, Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil d'administration peut décider la création de succursales, filiales, ou tout autre bureau à Luxembourg ou à l'étranger par simple décision.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu par l'assemblée générale des actionnaires. Il peut être transféré dans la même commune par le conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet d'effectuer toute activité commerciale ou industrielle, d'opérer toute sorte de commerce autorisé et concernant toute sorte de marchandises, particulièrement mais non exclusivement des commerces et d'activités en rapport avec l'industrie d'emballages au Luxembourg et à l'étranger et d'agir en tant qu'intermédiaire indépendant.

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. Conseil d'administration.

6.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle est tenue de désigner un représentant permanent, chargé de l'exécution de ses obligations.

6.2. Si la Société a un actionnaire unique, un administrateur unique peut être nommé pour administrer la Société. Une personne morale peut être administrateur unique. Si la Société cesse d'avoir un seul actionnaire unique, un conseil d'administration composé de trois membres au moins doit être nommé lors de l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation d'existence de plus d'un actionnaire.

6.3. L'administrateur unique ou les administrateurs (le cas échéant) peuvent être révoqués ad nutum.

6.4. L'administrateur unique ou les administrateurs (le cas échéant) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans et peuvent être éligibles pour une nouvelle nomination à l'expiration de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Dans l'hypothèse où un administrateur est élu sans précision de la durée de son mandat, il est dit avoir été élu pour une durée de 6 ans à compter de la date de son élection.

6.5. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Réunions du conseil d'administration.

7.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

7.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

7.3. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Lors d'une réunion du conseil d'administration, un membre peut être représenté par un autre membre. Les membres du conseil d'administration peuvent représenter seulement un autre membre.

7.4. Les administrateurs peuvent délibérer par conférence téléphonique ou par vidéoconférence et peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, message électronique, télégramme ou télex, à conditions que les trois derniers soient confirmés par lettre.

7.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 8. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. L'administrateur unique ou le conseil d'administration (le cas échéant) est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut verser des acomptes en dividendes sous les conditions prévues par la loi.

Art. 9. Délégation de pouvoirs.

9.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

9.2. Il peut aussi conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas être un administrateur, et peut nommer et révoquer tous les agents et employés et déterminer leurs rémunérations.

Art. 10. Représentation de la Société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature de son administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs (en cas de pluralité des administrateurs) ou par la signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été valablement délégué.

Titre IV. Surveillance

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social ou à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier mardi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 16. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Paiement
	EUR		
M. Gareth Foggon	31.000,-	3.100	100%

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs: Gareth Charles Foggon, Dikrecherstrooss, 4, L-8523 Beckerich, gérant d'affaires, né le 4 octobre 1971 à Alexandrie.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
- 4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2013.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à Dikrecherstrooss, 4, L-8523 Beckerich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. C. Foggon, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, LAC/2007/31007. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007126328/5770/306.

(070145964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Cambon Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.391.

Suite à la démission de M. Paul Parkinson en tant que gérant de la Société avec effet au 12 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en son remplacement M. Philippe Slendzak, expert-comptable, demeurant au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 12 octobre 2007 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2007126120/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Domus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.200,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.060.

EXTRAIT

En date du 28 décembre 2006, G.O.IB - LUXEMBOURG ONE S.à r.l. et CIRCO S.à r.l. ont cédé la totalité des 1.002 parts sociales qu'elles détenaient ensemble dans la Société (501 parts sociales chacune) à EXCELSIA 9 LUX HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123655.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007126116/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

GMH JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.684.

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de GMH JV S.à r.l, une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 123.684, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 429 du 22 mars 2007 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés de la Société sont dûment représentés. Le nombre de parts sociales qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Par conséquent l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Schuttrange.»

Version française:

« **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Schuttrange.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2007, Relation GRE/2007/4478. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007126001/231/65.

(070145138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Apax Angel PEC A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.268.

—
EXTRAIT

En date du 15 octobre 2007, Martine Gerber, Stef Oostvogels et Stéphane Hadet ont démissionné de leur fonction de gérant de la Société et les personnes suivantes ont été nommées pour une période indéterminée:

Geoffrey Henry, Directeur, 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, 5 mai 1972, Chenée (Belgique)

Sophie Laguesse, Licenciée en droit, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, 3 avril 1974, Liège (Belgique)

David Williams, Partner, 60 Green Lane Burnham Slough, SL1 8EB, Royaume-Uni, 6 février 1952 Pembroke Dock (UK)

Stephen Kempfen, Directeur Administration de Fonds, 15 Portland Place Londres W1B 1PT, 19 juillet 1974, Cape Town (Afrique du Sud)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007126113/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Apax Angel PEC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.267.

—
EXTRAIT

En date du 15 octobre 2007, Martine Gerber, Stef Oostvogels et Stéphane Hadet ont démissionné de leur fonction de gérant de la Société et les personnes suivantes ont été nommées pour une période indéterminée:

Geoffrey Henry, Directeur, 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, 5 mai 1972, Chenée (Belgique)

Sophie Laguesse, Licenciée en droit, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, 3 avril 1974, Liège (Belgique)

David Williams, Partner, 60 Green Lane Burnham Slough, SL1 8EB, Royaume-Uni, 6 février 1952 Pembroke Dock (UK)

Stephen Kempfen, Directeur Administration de Fonds, 15 Portland Place Londres W1B 1PT 19 juillet 1974, Cape Town (Afrique du Sud)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007126114/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

First Design 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 121.854.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 29 septembre 2007

Résolution unique

L'actionnaire décide d'accepter la démission des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Antoine Meynial
- Monsieur Marco Mantovani
- Monsieur Aldo Mantovani

Sont nommés administrateurs en remplacement, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010:

- Monsieur Michael Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), avocat à la cour, domicilié professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Mademoiselle Olivia Kirsch, née le 11 juillet 1973 à Uccle (B), avocate à la cour, domicilié professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Luciano Serra, né le 8 février 1941 à Agliano Terme (I), pensionné, domicilié au 17 via Tetti Borra, I-10023 Chieri.

Les démissions de Monsieur Antoine Meynial de ses postes d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration sont acceptées avec effet immédiat. Monsieur Michaël Dandois, précité, reprend lesdits mandats d'administrateur délégué et président du conseil d'administration, avec le pouvoir d'engager par sa seule signature individuelle la société à hauteur de EUR 100.000 par acte concerné.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007126121/2374/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Meadows Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 132.616.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Ont comparu:

1.- La société PHILL ASSETS S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société ULARIS FINANCE S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

ici représentée par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de MEADOWS PROPERTIES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros), représenté par 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocable par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 9. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 juin de chaque année à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 20. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 15 juin 2008 à 15.00 heures.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille Euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PHILL ASSETS S.A.: vingt cinq actions	25
2.- ULARIS FINANCE S.A.: vingt cinq actions	<u>25</u>
Total: cinquante actions	50

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Rémy Meneguz, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau; Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau; Administrateur;
 - c) Monsieur Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, av. de la Gare; Administrateur;
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, Relation: LAC/2007/28603. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007126092/211/203.

(070145281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

MDI Top Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.420.

Le bilan modifié au 31 décembre 2002, qui annule et remplace le bilan déposé le 14 juillet 2006, référence L060068912.04, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007125982/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10177. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

AUB French Logistics S.A. Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.810.

In the year two thousand and seven, on the twenty first day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company AUB FRENCH LOGISTICS S.A. SICAR (hereinafter referred to as «the Company»), with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 108.810, incorporated by deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on June 21, 2005, published in the Mémorial C number 1177 of November 9, 2005, and whose articles of incorporation have been amended by deed of Maître Tom Metzler, pre-named, on September 29, 2005, published in the Mémorial C number 1177 of November 9, 2005.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the term of the accounting year of the Company started on October 1st, 2006 in order to close it on December 31, 2007.

2. Change of the accounting year of the Company so as to reflect the accounting year which shall begin on January 1 and end on December 31, and subsequent amendment of article 22 of the articles of association of the Company, that shall henceforth be read as follows:

«The accounting year shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year.».

3. Change of the date of the annual general meeting of the Company and subsequent amendment of article 9 of the articles of association of the Company, that shall henceforth be read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice on the first of June of each year at 2 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.».

II That all the existing shares are registered and therefore all the shareholders have been convened by registered letter in accordance with the last paragraph of article 70 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

III The shareholders represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed ne varietur by the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

IV As appears from the said attendance list, 24,175,000 (twenty four million one hundred and seventy five thousand) shares of the 30,795,500 (thirty million seven hundred ninety-five thousand and five hundred) shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The meeting decides to adopt an accounting year beginning on January 1st and ending on December 31st of each year, acknowledges that as an exception the accounting year which has begun on October 1st, 2006 will end on December 31st, 2007, and decides to amend subsequently article 22 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 22.** The accounting year shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year.»

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to fix the annual general meeting on the first of June of each year at 2.00 p.m., and to amend subsequently article 9 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice on the first of June of each year at 2 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.».

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company are estimated at eight hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUB FRENCH LOGISTICS S.A. SICAR (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Char-

lotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 108.810, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1177 du 9 novembre 2005, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Tom Metzler, prénommé, en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1177 du 9 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'exercice social de la Société qui a commencé le 1^{er} octobre 2006, afin de le terminer le 31 décembre 2007.

2. Changement de l'exercice social de la Société afin de le commencer le 1^{er} janvier et de le terminer le 31 décembre, et modification subséquente de l'article 22 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.»

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société, et modification subséquente de l'article 9 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera spécifié dans la convocation, le premier juin de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.»

II Que toutes les actions qui existent sont nominatives et dès lors tous les actionnaires ont été convoqués par lettre recommandée conformément au dernier alinéa de l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

III Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV Que la présente assemblée, réunissant 24.175.000 (vingt-quatre millions cent soixante-quinze mille) actions des 30.795.500 (trente millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents) actions émises, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 1^{er} octobre 2006 prendra fin le 31 décembre 2007 et décide de modifier dès lors l'article 22 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 22.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de fixer l'assemblée générale annuelle au 1^{er} juin de chaque année à 14.00 heures, et de modifier par conséquent l'article 9 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera spécifié dans la convocation, le premier juin de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, R. Rozanski, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2007. Relation GRE/2007/4214. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2007

J. Seckler.

Référence de publication: 2007126309/231/141.

(070146247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Hansson Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.416.

Le bilan au 30 avril 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007125964/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07442. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Bond Street Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.777.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007125955/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Verde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.622.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth day of the month of October,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ROSSO S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under Luxembourg law, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registration with the registry of trade and companies of Luxembourg pending,

represented by Ms Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 10 October 2007, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company VERDE S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name VERDE S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for

an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The board of managers may elect a chairman (the «Chairman») and a secretary (the «Secretary») to the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be called by the Chairman or, in his absence, by the Secretary, and are to be physically held in Luxembourg. If a meeting of the members of the board of managers in person in Luxembourg is not possible due to the urgency of the matter to be resolved upon, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only, provided that it is initiated by the Chairman or, in his absence, by the Secretary, from Luxembourg. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

The board of managers may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the board of managers or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company, provided that the affairs of the Company are at all times managed from Luxembourg.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the twelve hundred five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-).

Evidence of the payment of the subscription price of € 12,500.- has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- Euro.

Extraordinary General Meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Manager:

- Simon Thornton, director, born on 26 June 1964 in Sheffield, United Kingdom, with professional address at PO Box 296, Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 4NA; and

Class B Manager:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, registered office at 1, allée Scheffer, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number B 84.993.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le dixième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ROSSO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constitué selon les lois luxembourgeoise, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en cours de registration au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg; représentée par Mademoiselle Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 octobre 2007, cette procuration étant enregistrée avec le présent acte.

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée VERDE S.à r.l., qu'il constitue par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VERDE S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, des obligations convertibles et de certificats de créance.

La Société peut prêter des fonds y compris sans limitation ceux résultant d'un emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de capital ou de dette de toute espèce, à ses filiales, sociétés affiliées ou autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et octroyer des titres à une partie tierce pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie de groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou au bénéfice de ces entités.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut de manière générale employer toute technique et tous instruments en relation avec un quelconque de ses investissements pour les besoins d'une gestion optimale, y compris sans limitation des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales moyennant résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de Parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer un président (le «Président») et un secrétaire (le «Secrétaire») au conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou, en son absence, par le Secrétaire, et se tiendront en personne à Luxembourg.

Si une réunion des membres du conseil de gérance en personne à Luxembourg n'est pas possible dû à l'urgence de l'affaire sur laquelle devra être délibérée, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle en cas d'un gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par un gérant, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant conjointement (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut nommer une personne (déléguée à la gestion journalière), qu'elle soit associé ou non, ou un membre du conseil ou non, qui aura pleine autorité pour agir pour le compte de la Société dans toutes les matières en relation avec les affaires et la gestion journalières de la Société, à condition que toutes les affaires de la Société soient à tout moment gérées à partir de Luxembourg.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou des associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et primes mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de € 12.500,- a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.900,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant de classe A:

- Simon Thornton, directeur, né le 26 juin 1964 à Sheffield, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au PO Box 296, Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 4NA; et

Gérant de classe B:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, avec siège social au 1, allée Scheffer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.993.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: M. Schinner, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, LAC/2007/31052. — Reçu 125 euros.

Pr. Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007126090/242/430.

(070145299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

**Immo MC, Société Anonyme,
(anc. GARAGE SCHMITZ et HUBERT S.A.).**

Siège social: L-7535 Mersch, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 56.998.

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme GARAGE SCHMITZ ET HUBERT S.A., ayant son siège social à L-7535 Mersch, 19, rue de la Gare,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 20 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 66 du 12 février 1997, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 56.998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Schmitz, garagiste, demeurant à Mersch, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Marc Hubert, chef d'agence, demeurant à Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les quinze mille (15.000) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Changement de la dénomination sociale, avec modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 2.- Modification de l'objet social et modification conséquente de l'article deux des statuts.
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de trois mille (3.000,-) euros, pour le porter à trois cent soixante-quinze mille (375.000,-) euros, par incorporation de réserves.
- 4.- Suppression des deux classes d'actions et modification afférente de l'article trois des statuts.
- 5.- Adaptation des articles 4, 5 et 10 des statuts, suite à la loi du 25 août 2006.
- 6.- Acceptation de la démission d'un administrateur.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en IMMO MC.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de IMMO MC».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social. En conséquence, l'article 2 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«La société a pour objet l'acquisition, le lotissement et la vente de terrains, ainsi que l'acquisition, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion et la vente d'immeubles.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter la capital social à concurrence de trois mille (3.000,-) euros, pour le porter à trois cent soixante-quinze mille (375.000,-) euros, représenté par quinze mille (15.000,-) actions au total, d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

La prédite augmentation a eu lieu par incorporation des réserves de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les deux classes d'actions, pour ne garder que des actions ordinaires.

En conséquence des troisième et quatrième résolutions, l'article 3 est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille (375.000,-) euros, représenté par quinze mille (15.000,-) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Cinquième résolution

En conformité de la loi du 25 août 2006, l'assemblée décide d'adapter les statuts comme suit:

- article 4: il est ajouté un deuxième alinéa comme suit:

«Le conseil d'administration désigne son Président.»

- article 5: il est ajouté un 3^{ème} alinéa comme suit:

«Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.»

- article 10: il est ajouté un 4^{ème} alinéa comme suit:

«Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Claudine Steinmetz, en tant qu'administrateur de la société et lui donne décharge pour sa mission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: C. Schmitz, C. Noël, M. Hubert, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 24 septembre 2007, Relation: MER/2007/1283. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007126684/232/85.

(070146038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Sweetair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 93.443.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 septembre 2007 que:
le siège social de la société a été transféré du 222C, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 7A, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007125949/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

GTI Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.383.

—
In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GTI HOLDING S.A.L., a company incorporated and organized under the laws of Lebanese Republic, with registered office at Quantum Tower, 241, avenue Charles Malek, Achrafieh, Beirut, Lebanon,

here represented by Mr Charles Ossola, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 17, 2007.

The said proxy, initialled varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of GTI INVESTMENTS, a private limited company, having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 12, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital by an amount of two million one hundred thousand Swiss Francs (CHF 2,100,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-one thousand Swiss Francs (CHF 21,000.-) up to two million one hundred and twenty-one thousand Swiss Francs (CHF 2,121,000.-) by the issue of twenty-one thousand (21,000) new shares having par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each.

Second resolution

The sole shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe to all the twenty-one thousand (21,000) newly issued shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of two million one hundred thousand Swiss Francs (CHF 2,100,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, paragraph 5.1 of Article 5 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

« Art. 5. Capital- Units.

5.1 The corporation's corporate capital is set at two million one hundred and twenty-one thousand Swiss Francs (CHF 2,121,000.-), represented by twenty-one thousand two hundred and ten (21,210) units in registered form with a par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each.»

Estimate of costs

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at EUR 1,268,192.16.

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 17,000.- Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GTI HOLDING S.A.L., une société constituée et organisée sous les lois de la république du Liban, avec siège social à Quantum Tower, 241, avenue Charles Malek, Achrafieth, Beyrouth, Liban,

ici représentée par Monsieur Charles Ossola, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 17 septembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de GTI INVESTMENTS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 juillet 2007 non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cent mille francs suisses (CHF 2.100.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt et un mille francs suisses (CHF 21.000,-) à deux millions cent vingt et un mille francs suisses (CHF 2.121.000,-) par l'émission de vingt et un mille (21.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique, représenté comme il est dit, déclare souscrire la totalité des vingt et un mille (21.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux millions cent mille francs suisses (CHF 2.100.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'alinéa 5.1 de l'article cinq des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social est fixé à deux millions cent vingt et un mille francs suisses (CHF 2.121.000,-), représenté par vingt et un mille deux cent dix (21.210) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 1.268.192,16.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 17.000,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ossola, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, Relation: LAC/2007/28530. — Reçu 12.732,67 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007126232/242/93.

(070145370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

C.M.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.988.

Le bilan établi au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Pour C.M.R. S.A.

FIDUCIAIRE FORIG SC/FIDUFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007126072/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06002. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Moor Park MB Holdings Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.796.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 118791,

duly represented by Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed company MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG I S.à r.l., having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 118796, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie on August 23, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 1863 dated October 4, 2006,

The articles of association have been amended for the last time by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on March 22, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1350 on July 4, 2007 (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year that started on the 1st day of April 2007 shall now end on the 30 day of September 2007 and the subsequent financial years of the Company shall begin on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

Second resolution

The sole member resolves to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change as follows:

«The financial year of the Corporation shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred and fifty Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder representing the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro 118791,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l est l'associée unique de la société à responsabilité limitée MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG I S.à r.l, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 118797, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1863 du 4 octobre 2006,

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1350, en date du 4 juillet 2007 (ci-après la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer les dates de référence comptables de la Société de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} avril 2007 se termine le 30 septembre 2007 et les exercices sociaux suivants commenceront le premier octobre de chaque année et se termineront le trente septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

«L'année sociale commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de huit cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2007, Relation GRE/2007/4286. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007126310/231/93.

(070146250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Prefalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 12.558.

Conseil d'administration du 25 avril 2007 procès-verbal-extrait: nomination pouvoirs

8. Monsieur Vincent Lazzari est nommé fondé de pouvoir en remplacement de Monsieur Philippe Brouet.

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Junglinster, le 25 avril 2007.

P. Lecoq

Administrateur délégué

Référence de publication: 2007124868/8201/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Molentor, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 91.743.

Changement de nom de l'associé

Thomas Hedlund, Logdnasvägen, S-174 42 Sundbyberg en Thomas Hedströmmer

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007124871/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04961. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Molentor, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 91.743.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 30 août 2007

Les associés ont décidé de nommer comme gérant de catégorie B, Madame Martine Kapp, née le 10 décembre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Magnus Wahlbäck, démissionnaire. La nouvelle gérante est nommée pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007124872/50/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Karlbo Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 67.935.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 27 septembre 2007

- Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

Monsieur Conni Jonsson, Linnégatan 6, S-103 27 Stockholm, président

Monsieur Hans Wibom, Smålandsgatan 20, S-111 87 Stockholm

Monsieur Jos Hemmer, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Monsieur Eric Leclerc, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

- A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

Monsieur Pascal Fabeck, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

- A été ré-élu réviseur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

KPMG AUDIT S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Stanislas Chambourdon

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007124873/50/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04958. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.527.

—
Il résulte d'un conseil d'administration tenu en date du 6 septembre 2007 que Monsieur Kevin O'Kelly-Lynch a démissionné avec effet au 6 septembre 2007 et que, conformément à l'article 7.5 des statuts de la Société, Monsieur Stadtbaumer ayant comme adresse 3 B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été co-opté avec effet au 6 septembre 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Pour extrait conforme et sincère

COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007124874/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

CORSAIR (Luxembourg) N°18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.219.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2007

Le mandat de l'administrateur, M. Rolf Caspers (dont l'adresse professionnelle est 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg) et du commissaire aux comptes, MAZARS S.A.(dont l'adresse professionnelle est 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg) sont renouvelés.

- Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007124877/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Parvati Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.014.

Les comptes annuels au 31 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125115/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05933. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Immo-Maisonning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 54, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.956.

La société 2M CONSULTANT S.à.r.l (anciennement FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES SARL), n ° R.C. B 27 889, avec siège social à L-4037 Esch/Alzette, 13, rue Bolivar, représentée par son gérant en fonction Philippe MONET, donne sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société IMMO-MAISONNING S.A., avec siège à L-4276 Esch/Alzette, 54, rue Pasteur, n ° R.C. B 104 956, avec effet date de la présente.

Fait à Esch/Alzette, le 10 octobre 2007.

2M CONSULTANT S.à.r.l

P. Monet

Gérant

Référence de publication: 2007124875/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04915. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix B2 - Glatzerstrasse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125116/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05704. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Phoenix G1 - Emser Strasse, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

M. Weeden

Gérant

Référence de publication: 2007125161/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05507. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Quilmes Industrial (QUINSA), Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.501.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 2007 que M. Diego Miguens, 498, Avenida del Libertador - Piso 26 °, RA - 1001 Buenos Aires, Argentine, n'est plus administrateur de la société.

Il résulte également du procès-verbal que PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg ne sont plus Commissaires aux Comptes de QUILMES INDUSTRIAL S.A.

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg ne sont également plus Réviseurs Indépendants pour les comptes consolidés de la société.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour extrait conforme

J.-B. Lachaise

Secrétaire Général

Référence de publication: 2007125302/1628/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Lou Mas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.587.

Extrait des décisions prises par l'associé unique datées du 8 octobre 2007

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérant démissionnaire, Monsieur Benoît Nasr, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LOU MAS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007125306/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Peehold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.066.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 juillet 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Madame Nancy Bleumer et Madame Monique Juncker, toutes deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

La même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg en remplacement de ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l.. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Nancy Bleumer, Administrateur
- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur
- Madame Monique Juncker, Administrateur.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour PEEHOLD S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Référence de publication: 2007125307/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Operations Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.412.

Ex

date du 6 septembre 2007

1. Monsieur Colm Smith a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Docteur Fritz Oppenheimer, consultant, né à Frankfurt am Main (Allemagne), le 31 mars 1932, demeurant à CH-8053 Zurich (Suisse), Wieserliacher, 35, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OPERATIONS TECHNOLOGIES S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007125308/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04639. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Rinascimento Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 66.572.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48833 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007125401/211/11.

(070144795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Skala Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.590.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} octobre 2007

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérante démissionnaire, Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SKALA FINANCE EUROPE S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007125313/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04633. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Skala Investments International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.591.

—
Extrait des décisions prises par de l'associée unique en date du 2 octobre 2007

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérante démissionnaire, Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SKALA INVESTMENTS INTERNATIONAL S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007125314/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04632. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Green Arrow Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.020.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2007

Monsieur Eric Magrini a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GREEN ARROW HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007125304/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Skala Benelux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.593.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 octobre 2007

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérante démissionnaire, Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SKALA BENELUX INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007125311/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Skala Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.592.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 octobre 2007

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérante démissionnaire, Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SKALA PARTICIPATIONS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007125312/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Skala Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.590.

—
Constituée par-devant M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 445 du 1^{er} mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SKALA FINANCE EUROPE S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST(LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007125148/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04681. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Egon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.468.

—
Extract of the resolution taken at the Board of Directors of April 23rd, 2007

- Mr Marc Limpens be elected as chairman of the Board. He will act as chairman for the whole period of his mandate.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil du 23 avril 2007

- Monsieur Marc Limpens est élu Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

EGON FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie A

Référence de publication: 2007125340/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Ecoreal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.875.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 octobre 2007

1. Madame Lydie Tortot a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Madame Valérie Berns, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique), le 21 février 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ECOREAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007125305/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Skala Investments International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.591.

—
Constituée par-devant M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 445 du 1^{er} mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SKALA INVESTMENTS INTERNATIONAL S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007125149/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04688. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Maimibenha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 113.070.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour MAIMIBENHA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007125588/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04904. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Edelweiss Property Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 113.041.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour EDELWEISS PROPERTY HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007125586/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04902. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Maimibenha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 113.070.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour MAIMIBENHA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007125589/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04908. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

NextGen Tel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 108.761.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007125578/3139/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08156. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Sun (Valence) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.360.

Monsieur James Quille demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong, a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 5 octobre 2007.

Monsieur Neil Richard Jones demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong a été nommé gérant de la société avec effet au 5 octobre 2007 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Neil Richard Jones
- Julie Mossong
- Alexander Jeffrey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 5 octobre 2007.

J. Mossong
Gérante

Référence de publication: 2007125580/3648/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

M.H.D.E.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 111.549.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 12 octobre 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

M.H.D.E.A. S. à r.l. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et CITCO (LUXEMBOURG) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) SA informe également de la démission des gérants suivants, leur démission prenant effet à ce jour:

- Hans van de Sanden, avec adresse professionnelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B;
- Doeke van der Molen, avec adresse professionnelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Fait à Luxembourg, le 11 octobre 2007.

D. van der Molen / P. Williams.

Référence de publication: 2007125639/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Resto-Konzept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8189 Kopstal, 34, rue de Saeul.

R.C.S. Luxembourg B 94.697.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007125866/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

CEREP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.245.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions écrites des associés en date du 1^{er} octobre 2007, les associés:

1. ont accepté la démission de M. Thomas Martin Lindstrom, gérant, né le 15 mars 1968 à Vantör, Suède, demeurant au 11 Apelvägen, 135 60 Tyresö, Suède, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 septembre 2007,

2. ont pris acte du fait que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Oussama Daher,
- M. Robert Konigsberg, et
- M. Christopher Finn.

Par ailleurs, le gérant de la Société M. Christopher Finn a changé d'adresse:

- L'adresse de Monsieur Christopher Finn est désormais la suivante: 64, avenue de Chailly, 1012 Lausanne, Suisse.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007125876/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06116. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Garage Muller Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 2.017.

—
Siège social:

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

31, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 octobre 2007.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2007125947/1345/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Semantica Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 79-83, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.358.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le gérant

Référence de publication: 2007126632/3434/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08533. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Société de Participations Innofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.786.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125894/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04783. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Urbasa Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.018.

Le Rapport révisé au 13 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pour URBASA SICAV

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A

C. Jeanrond / G.-M. Prantzos

Mandataire commercial / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2007125891/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07142. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Cofiva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.644.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125878/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04287. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Catlyse International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.439.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007125864/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05683. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Le Doublon Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.962.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de M. Paul Parkinson en tant que gérant de la Société avec effet au 12 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en son remplacement M. Philippe Slendzak, expert-comptable, demeurant au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 12 octobre 2007 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007126117/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Marsaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.821.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125960/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01190. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Natun International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.791.

—
L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATUN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 116.791, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1495 du 4 août 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Katia Roti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Susanna Rossi, consultant, demeurant à Venise.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents,

les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varientur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les seize mille (16.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à cinq cent mille Euros (500.000,-). Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des ses membres est présentes ou représentée, dont obligatoirement l'administrateur de Catégorie A; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix dont obligatoirement l'administrateur de Catégorie A; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie B, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à cinq cent mille Euros (500.000,-). Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des ses membres est présentes ou représentée, dont obligatoirement l'administrateur de Catégorie A; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix dont obligatoirement l'administrateur de Catégorie A; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie B, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, K. Roti, S. Rossi, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29938. — Reçu 12 euros.

Pr. Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007126272/242/88.

(070145888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

3F Architecture - Form Follows Function, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2523 Luxembourg, 17, rue Jean Schoetter.

R.C.S. Luxembourg B 103.290.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007125863/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Entreprise Valentin, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 90.754.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007125858/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06620. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Cambon Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.385.

EXTRAIT

Suite à la démission de M. Paul Parkinson en tant que gérant de la Société avec effet au 12 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en son remplacement M. Philippe Slendzak, expert-comptable, demeurant au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 12 octobre 2007 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2007126118/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Antheo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 6A, rue des Charbons.

R.C.S. Luxembourg B 50.249.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125593/1135/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

BCCM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3317 Bergem, 7, rue Brementrausch.

R.C.S. Luxembourg B 67.632.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125595/1135/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Four Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.707.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère conforme

FOUR INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007125656/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04353. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Torqueville Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.811.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2011.

Extrait sincère et conforme

TORQUEVILLE INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007125642/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Artinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 29.768.

—
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 8 septembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Madame Corinne Biterlich, conseiller juridique, née le 2 juillet 1969, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316 nommée administrateur en date du 8 septembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Alain Renard, employé privé, né le 18 juillet 1963, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 8 septembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 19 juillet 2007.

ARTINVEST HOLDING S.A.

FINDI SARL / MADAS SARL

Administrateur / Administrateur

C. Bitterlich / A. Renard

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007125335/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.
